



Année 2019-2020

ISTS 2ème année

CLIP MUSICAL

Cahier des Charges

Genre :	CLIP MUSICAL
Durée maximum :	Entre 3' et 4'
Tournage :	
Nombre de jours de tournage :	Deux jours hors école
Durée maximale des rushes :	30 minutes
Formats et Supports :	
Tournage :	Caméra Numérique : SONY A7S
Cadence :	25 im/sec
Résolution :	FULLHD.
Format d'enregistrement :	XAVC-S HD
Record Setting :	25p 50M
ISO :	1600
Picture Profil :	PP3 ou PP4 (ITU 709)
Aspect Ratio :	16/9
Projection :	MP4 (Mpeg-4 AVC/H264)
Son :	Stéréo 2.0
Constitution des équipes :	Janvier

SOMMAIRE

Préambule

Objectif de la production

I) LES REGLES QUE VOUS DEVEZ APPLIQUER

- 1) **Constitution des équipes**
- 2) **Durée de la production**
- 3) **Emploi de techniciens n'appartenant pas à l'ESRA**

PRE-PRODUCTION

II) PREPARATION DE LA PRODUCTION

- 1) **La conception du clip**
- 2) **La préparation**
 - a) **Réalisation**
 - b) **Production et régie**
 - c) **Image**
 - d) **Musiques**
 - e) **Préparation son**
- 3) **Conditions de tournage**
 - a) **Frais de Régie et quote-part**
 - b) **Distance des lieux de tournage**

PRODUCTION

III) LE TOURNAGE

- 1) **Modalités de tournage**
 - a) **Journée de travail**
 - b) **Respect du plan de travail**
- 2) **Suivi et contrôle du tournage**
 - a) **Feuilles de service**
 - b) **Rapport de production**
 - c) **Rapport montage**
 - d) **Rapport image et rapport son**
- 3) **En fin de tournage**
 - a) **Image, son et matériel électrique**
 - b) **Production et régie**
 - c) **Dossier de production**
 - d) **Direction de production et suivi du plan de trésorerie**

IV) LES MOYENS TECHNIQUES

- 1) Workflow
- 2) Matériel de prise de vue
- 3) Matériel son
- 4) Assurances et franchises
 - a) Assurances
 - b) Franchises

POST-PRODUCTION

V) POSTPRODUCTION

- 1) Montage image / Montage son / Mixage
- 2) Pose du LUT / Etalonnage
- 3) Le générique

LIVRAISON

VI) LES RENDUS

- 1) Format et Codecs du Master
- 2) Le rendu

JURY

VII) LE JURY

RAPPELS ET RECOMMANDATIONS

RAPPELS DE SECURITE ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Préambule :

Le Clip musical n'est pas une production individuelle, mais un **travail d'équipe auquel chacun doit contribuer.**

Le travail sur la conception, le développement, la préparation et le tournage, dans le respect des horaires et des règles de sécurité, concernent l'équipe entière.

La présence aux réunions préparatoires de travail, sans encadrement, est obligatoire. Chaque étudiant est dans l'obligation de participer au tournage de son équipe et d'être à son poste au moment voulu.

Pour cet exercice, les étudiants doivent utiliser au mieux les moyens mis à leur disposition et respecter scrupuleusement le présent cahier des charges.

Cet exercice est l'occasion de développer l'esprit créatif de chacun des étudiants tant sur le plan personnel qu'au sein d'une équipe et de tester leurs connaissances théoriques et pratiques, acquises dans le cadre des cours et des TD.

Objectif de la production :

Elaboration d'un clip musical, de l'écriture jusqu'à la projection.

Cet exercice est l'occasion de développer l'esprit créatif de chacun des étudiants tant sur le plan personnel qu'au sein d'une équipe et de tester leurs connaissances théoriques et pratiques, acquises dans le cadre des cours et des TD, dans chacune des phases d'une production audiovisuelle (préproduction / production / post-production / finalisation / rendu).

I) LES REGLES QUE VOUS DEVEZ APPLIQUER

1) Constitution des équipes :

Les étudiants se constituent en équipes sur la base des équipes de TD (**5 équipes**).

Les équipes doivent être formées d'un nombre égal d'étudiants dans chaque équipe.

**Chaque équipe désignera un élève "directeur de production" qui fera le lien avec votre conseiller Technique Vidéo, Mr. François Roques.
Cet élève lui communiquera le dossier de production contenant la liste technique des équipes avec les postes occupés, les noms accompagnés des N° de téléphone et les adresses courriel.**

Choix des postes et constitution des équipes techniques :

La répartition des postes est librement effectuée. Certaines fonctions peuvent être cumulées par le même étudiant mais tous les étudiants du groupe doivent occuper un poste.

La liste des postes proposés peut être adaptée suivant les besoins du tournage.

Directeur de production	Régisseur général
Scénariste	Réalisateur
1 ^{er} assistant réalisateur	Scripte
Décorateur/Accessoiriste	HMC
Directeur de la photographie	Chef électricien
Electricien	Chef machiniste

Cadreur	Chef opérateur son
Perchman	Monteur image et son

Chaque équipe peut faire appel au concours des ESRA 2 pour les postes suivants :

- Directeur de la photographie.
- Chef électricien.

2) Durée de la production :

La durée du produit se situe entre 3 et 4 minutes.

3) Emploi de techniciens n'appartenant pas à l'ESRA :

- Interdiction d'employer des techniciens pour des métiers que nous formons à l'école: image, régie, production, réalisation...
- Interdiction d'employer les étudiants des autres écoles de cinéma ! Même au titre de l'amitié.
- Autorisation d'employer des techniciens pour : décoration, maquillage, costumes. Dans ce cas, ils signent le protocole d'accord : "**Intervenants n'appartenant pas à l'ESRA**".

PRE-PRODUCTION

II) PREPARATION DE LA PRODUCTION

1) La conception du clip :

Établir clairement les documents suivants :

- **Synopsis.**
- **Scénario.**
- **Découpage.**
- **Story-board (si nécessaire).**

2) La préparation :

Tous les documents inhérents au tournage sont disponibles sur votre espace PEGASUS.

La préparation a pour objectif de rendre le tournage matériellement possible en tous points et le film exploitable ce qui implique des démarches et des documents nécessaires à la préparation concrète du tournage :

a) Réalisation :

- Dépouillement du scénario
- Casting
- Découpage technique réaliste adapté au plan de travail.
- Story-board (si nécessaire).
- Élaboration du plan de travail avec horaires sur 1 journée de 8 heures de travail : horaires de travail de la journée, décors, N° de séquences et N° de présence comédiens portés sur le plan de travail en colonnes.
- Feuille de service.

Notes à propos du casting :

- **ENFANTS** : En ce qui concerne l'utilisation d'enfants, il n'y a pas besoin d'autorisation de la DDASS pour les films d'école. Mais les parents doivent lire le scénario et signer un accord en désignant un responsable de l'enfant sur le lieu du tournage et dans les transports.
Attention : **Aucun casting d'enfant ne doit se faire sans la présence d'un parent ou tuteur de l'enfant, ainsi que plusieurs membres de l'équipe, témoins de la bonne tenue de ce casting.**
- **ADULTES** : Tous les acteurs et figurants signeront une autorisation de représentation et de reproduction d'image.

b) Production et Régie :

- Devis estimatif de la partie du financement étudiant (Régie, déco, matériel sup.)
- Mise à l'équilibre des besoins et désirs de la mise en scène avec la réalité du budget.
- Mise en place d'un plan de trésorerie prévisionnel
- Cession de droits de reproduction et représentation Image et Voix.
- Cession de droits de reproduction et de représentation pour les musiques.
- Autorisation de collaboration gracieuse de technicien.
- Autorisation de collaboration gracieuse d'acteurs et cession de droits voisins.
- Autorisations parentales pour les enfants.
- Matériel à prévoir pour le tournage : accessoires, décoration, consommables, maquillages, table de régie, etc...

c) Image :

- Définition des besoins techniques en fonction de la mise en scène et du décor.
- Définition du plan lumière en fonction de la mise en scène.
- Tests d'images (pendant les séances de TD Prise de vue Vidéo).
- Vérification du matériel (en début et en fin de journée de tournage).

d) Les musiques :

Pour pouvoir montrer vos clips sur le DVD de l'école ou en projection publique, vous pouvez :

- Utiliser votre **production « Norme MIDI »**
- Créer une **Musique originale** avec les moyens du studio de post-production : il faudra une cession des droits patrimoniaux signée du compositeur et des musiciens.
- Utiliser une **Musique préexistante d'un groupe local** (à partir de pistes audios séparées, de STEMS ou du mixage final) : il faudra une autorisation signée de l'éditeur, des interprètes et des auteurs.

Ne pas oublier les citations génériques et crédits génériques obligatoires qui reviennent de droit aux auteurs.

d) La préparation de la bande son :

Elle s'effectue dans le studio de post-production.

Il n'y a pas de dates planifiées pour cette préparation sonore dans votre planning du

second semestre ! Vous pouvez utiliser, à cette fin, les horaires de TP affichés sur votre planning.

Ces séances de préparation doivent permettre :

- L'enregistrement de tous les éléments sonores non synchrones (48Khz/24bits) nécessaires à la réalisation du clip (en extérieur ou en studios B, C ou D à condition d'avoir réservé votre matériel ou votre horaire pour la séance de travail auprès du responsable technique de l'école, Mr. B. Mons).
- Le mixage précis et minuté de ces éléments d'après le story-board (master stéréophonique en BWF (.wav ou .aiff), 48Khz 24 bits).
- L'utilisation de cette bande sonore au tournage et à la postproduction comme bande de référence (les images du clip seront montées et truquées par rapport à cette bande qui doit jouer le rôle de chronomètre).
- Les éventuels sons synchrones seront mixés avec cette bande sonore à l'issue de la postproduction.

3) Conditions de tournage :

1) Frais de régie et versement de la quote-part liés à chaque production :

La quote-part sert à couvrir essentiellement :

- Les frais de régie : Nourriture équipe et comédiens / Carburant / Transports.

Plafond maximum du budget pour les clips de 2^{ème} année : 100 €max. par étudiant

Cette quote-part peut éventuellement couvrir d'autres frais. Cependant, faites appel aux bonnes volontés et à « l'huile de coude » pour obtenir certains besoins tels que :

- Les décors (suivant vos choix) : Aménagements / Accessoires.
- Les costumes (suivant vos choix).
- Les produits de maquillage (à discuter avec votre maquilleuse).
- Le matériel technique supplémentaire voulu par l'équipe.

L'évaluation des coûts de la production et le contrôle des dépenses font parties intégrantes de l'exercice.

Pour cette production, vous pouvez faire appel à une campagne de « crow-funding » pour aider au financement de votre clip !

2) Distance des lieux de tournage :

Tous les décors doivent se trouver impérativement dans **un rayon de 50 kms** maximum au-delà de l'école. (Conventions collectives). Aucune dérogation possible.

PRODUCTION

III) LE TOURNAGE

1) Modalités de tournage :

a) Journée de travail :

Une journée de huit heures avec un conseiller (Philippe Coll).
Une journée de huit heures sans conseiller technique
La durée des rushes ne doit pas excéder 30 minutes.

b) Respect du plan de travail :

Il fait partie de l'exercice de respecter le plan de travail prévu en ce qui concerne les horaires.

2) Suivi et contrôle du tournage :

a) Feuille de service :

Des « feuilles de service » sont à remplir et à distribuer ou envoyer la veille du jour de tournage.

La feuille de service doit être obligatoirement remise à Philippe Coll ainsi qu'à chaque membre de l'équipe et aux comédiens avec les prévisions horaires, techniques et artistiques, adresses du ou des décors.

a) Rapport montage :

Ils sont à remplir par le (la) script(e) et destinés à être utilisés en salle de montage.

b) Rapport image et rapport son :

A remplir au cours du tournage par les équipes image et son et à transmettre au montage pour vous aider tout au long de la post production.

3) En fin de tournage :

a) Image, son et matériel électrique :

Vérification complète et minutieuse du matériel à rendre en présence du Responsable Technique de l'école.

Respecter l'heure du rendez-vous qui vous a été fixé pour la prise et le rendu matériel à l'école.

Indiquer au Responsable Technique de l'école le matériel défectueux.

b) Production et régie :

Rendu des comptes et justificatifs de production.

c) Dossier de production :

À l'issue de la séance de projection, les équipes doivent remettre à Mr. Lionel Carrlet, sur le même support numérique que le clip, un dossier de production (« .pdf ») comportant les documents suivants :

- Scénario
- Note d'intention réalisation
- Fiche de renseignements
- Liste technique
- Liste artistique avec photos et coordonnées
- Dépouillement
- Découpage technique
- Plan de Travail
- Devis prévisionnel
- Budget définitif
- Feuille de service
- Attestation d'assurance (école)
- Attestation de collaboration des intervenants extérieurs à l'ESRA (maquilleur, etc...)
- Autorisations parentales de tournage pour les mineurs de moins de 16 ans
- Autorisation de mineur de plus de 13 ans (qui accompagne l'autorisation parentale)
- Cession de droits de reproduction et représentation Image et Voix.
- Cession de droits de reproduction et de représentation pour les musiques.
- Autorisation de collaboration gracieuse d'acteurs et cession de droits voisins
- Cue sheet Musique

Un exemplaire de ce dossier doit être évidemment conservé par le directeur de production de l'équipe.

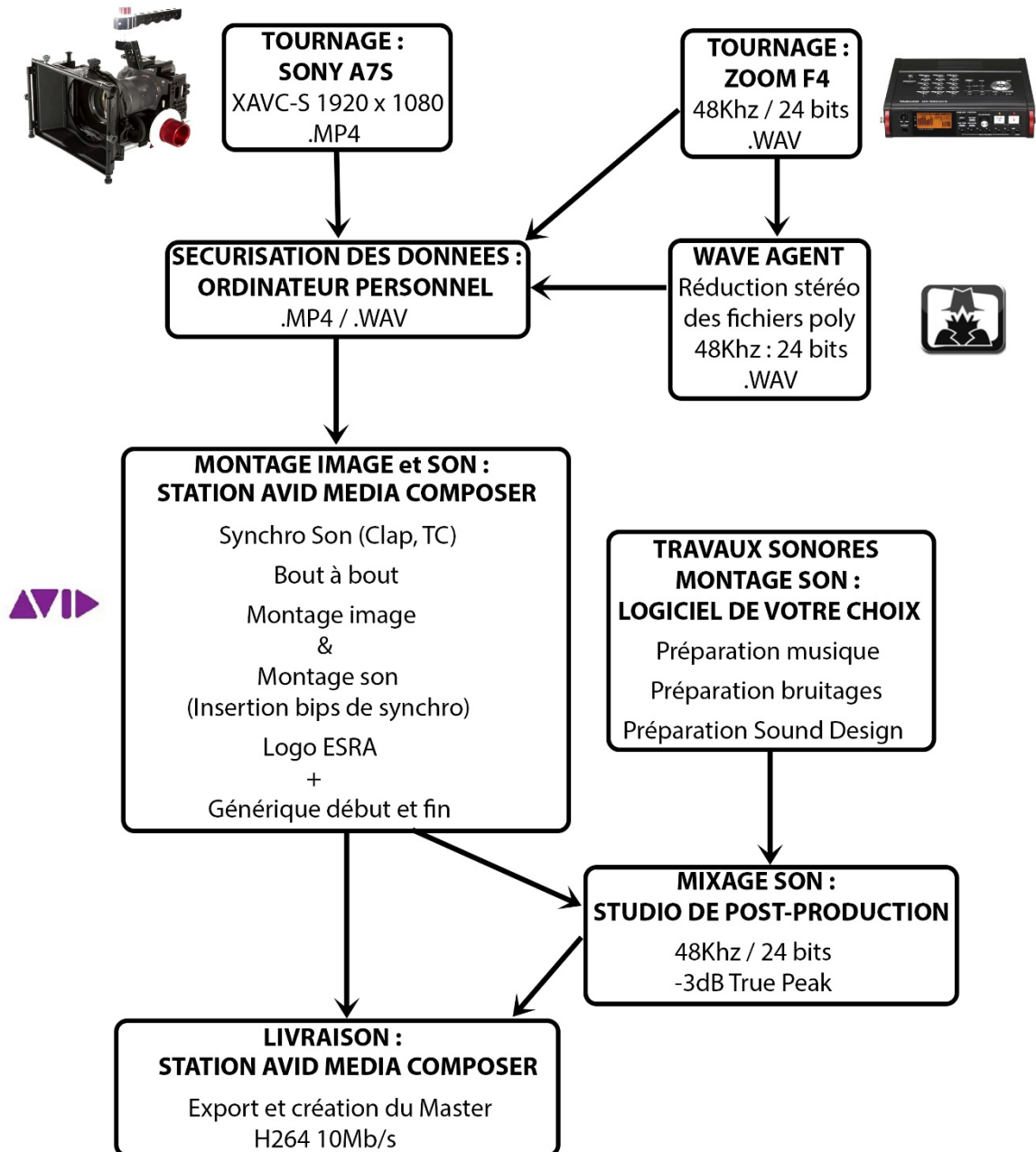
d) Direction de production et suivi du plan de trésorerie :

Rendu des comptes avec justificatifs à la fin du tournage et comparaison avec le devis estimatif.

S'il reste de l'argent, il sera remboursé aux membres de l'équipe au prorata des versements.

IV) LES MOYENS TECHNIQUES

1) WORKFLOW :



2) Matériel de prises de vues :

La **prise en charge** et le **rendu** du matériel se fait directement à l'école, la veille de votre date de tournage, en fin d'après-midi. Cette prise en charge s'effectue sous la responsabilité du **responsable technique** de l'école, Mr Bernard Mons.

PRISE DE VUES :

- Valise Caméra SONY A7S.
- 1 Pare-soleil avec porte-filtres.
- 1 follow-focus.
- 1 TREPIED LEGERS CARTONI ou VINTEN.
- 3 batteries Sony.
- 1 chargeur de batterie Sony.

MONITORING :

- MONITEUR « FEELWORLD » 7'' + Pare-soleil + Câble HDMI + Support caméra + alimentation secteur + 1 câble ANTON BAUER pour alimenter le moniteur « FEELWORLD » sur batterie V-Lock + 2 batteries V-Lock avec prise ANTON BAUER
(Alimentation Moniteur « FEELWORLD »)

AUTRES :

- 1 CLAP.
- 1 décamètre.

LUMIERE :

Aucun projecteur HMI ne pourra être utilisé pour cette production.

- 1 réflecteur souple.
- 2 projecteurs ouverts de 800 W équilibrés 3200° K. (type « mandarine »)
- 1 projecteurs ouverts de 2 KW équilibré 3200° K. (type « blonde »)
- 3 projecteurs lentille de Fresnel de 300 W équilibrés 3200°K.
- 2 projecteurs lentille de Fresnel de 1 KW équilibrés 3200°K.
- 1 projecteur d'ambiance de 4 x 75 W équilibré 5600°K. (type Kinoflow)
- 1 projecteur d'ambiance de 4 x 45 W équilibré 5600°K. (type Kinoflow)
- 1 valise comprenant 3 projecteurs LED avec alimentations secteur
(Attention : vous ne pourrez pas disposer de batteries enfichables)
- 2 projecteurs LED FRESNEL 3200°k ou 5600°K .
- 6 drapeaux.
- 6 rotules.
- 12 rallonges électriques 16 A.
- 3 multiprises 16 A.

Liste à établir et à réserver au plus tard **1 semaine avant la date du TP.**

3) Matériel son :

Un flight case comprenant :

- Un enregistreur numérique ZOOM F4.
- Quatre câbles XLR-XLR de 30 cm.
- Deux câbles XLR-XLR de 5 mètres.
- Un micro RE 200 Electro Voice.
- Un micro Sennheiser MKH 416.
- Une rycote pour micro 416 + Windjammer ou Softie.
- Une perche RODE.
- Un couple stéréo (AT 4041)
- 2 pieds de micro.

4) Assurances et franchises :

a) ASSURANCES :

L'école a contracté une assurance Responsabilité Civile pour les dégâts matériels ou immatériels que les élèves peuvent causer à des tiers dans la limite des activités de l'école. Cette Responsabilité Civile n'annule pas la Responsabilité Personnelle de chacun des élèves, responsables en tout état de cause de leurs actes.

Si une responsabilité plus large devait être reprochée, cette responsabilité-là, éventuellement d'ordre pénal, leur incomberait totalement.

En cas de déclaration de sinistre, toutes les franchises attachées aux assurances sont à la charge des équipes, solidairement et quel que soit le poste occupé.

Une copie de l'attestation de notre compagnie d'assurance est à la disposition de l'élève directeur de production au secrétariat pédagogique. L'élève directeur de production devra être en mesure de fournir ce document à tout moment sur son tournage.

b) FRANCHISES :

Les franchises résultant d'une prise en charge des assurances suite à une dégradation de matériel sont toujours à la charge des étudiants, solidairement par équipe.

A savoir :

- **Matériel de l'école ou loué par l'école** : un chèque de caution de **1500 €** sera déposé au local matériel.

En cas de dommage, l'assurance de l'école ne prend pas en charge le remboursement si la responsabilité de l'équipe ou d'un étudiant membre de l'équipe est mise en cause, en raison notamment d'une négligence manifeste ou d'un défaut de surveillance. Si l'assurance prend en charge la dégradation, la franchise de l'ordre de **380 €** relèvera de la responsabilité de l'équipe qui devra s'acquitter de cette somme.

N'oubliez pas :

- **Toute déclaration aux assurances déclenche automatiquement des frais de franchise qui seront à votre charge. Il convient donc d'être très prudent et attentifs au respect du matériel.**
- **Tout accident ou dégât matériel qui vous serait imputable peut impliquer votre responsabilité pénale et financière.**
- **Vous travaillerez « hors » convention de tournage ! Toute dégradation de vos lieux de tournages est sous votre entière responsabilité.**

L'ensemble des matériels utilisés par l'équipe entraîne la responsabilité solidaire de l'ensemble des membres de l'équipe quelle que soit la fonction sur le tournage et en post-production.

Tous les dépassements de quelque nature que ce soit sont à la charge de chacune des équipes.

POST-PRODUCTION

V. POSTPRODUCTION

1) PREPARATION SONORE :

Elle s'effectue dans le studio de post-production.

Il n'y a pas de dates planifiées pour cette préparation sonore dans votre planning du second semestre ! Vous pouvez utiliser, à cette fin, les horaires de TP affichés sur votre planning.

2) MONTAGE IMAGE / MONTAGE SON :

Le montage image s'effectue sur station AVID MEDIA COMPOSER.

1 séance de 3 heures avec assistant : lundi 30 mars 2020.

2 journées sans assistant : mardi 31 mars et mercredi 01 avril 2020.

3) MIXAGE :

En studio de Post-production.

1 journée par équipe :

- Equipe 1 : jeudi 2 avril 2020.
- Equipe 2 : vendredi 3 avril 2020.
- Equipe 3 : lundi 6 avril 2020.
- Equipe 4 : mardi 7 avril 2020.
- Equipe 5 : mercredi 8 avril 2020.

Relevé des musiques (CUE-SHEET) :

A l'issue du mixage, chaque monteur ou mixeur remplira un relevé précis des musiques avec leur durée et leur origine (Cue Sheet pour la déclaration des droits). Une feuille type est disponible dans les documents du dossier de production.

4) LE GENERIQUE :

Générique de début : Tous les clips seront précédés du logo visuel et sonore officiel du Groupe ESRA suivi du titre du film. Ce logo est à votre disposition dans toutes les stations de montage de l'école. Le logo est non modifiable car il appartient à l'ESRA.

Copyright : Il est obligatoire.

Chaque film portera en signature du générique de fin la mention suivante :

© 2020-ESRA CÔTE D'AZUR.

LIVRAISON

VI. LES RENDUS

1) FORMAT ET CODEC DU MASTER :

Format d'export demandé :

- H264 (débit max 10 Mb/s) encapsulé dans un conteneur “.mp4”.

Le masters H264 (conteneur .mp4) doit être utilisable tel quel. Il commence donc précisément au début du logo ESRA et se termine à la fin du clip (la dernière image doit être du noir avec le © ESRA 2020 en bas). Le mixage stéréo doit être synchronisé pour cet export. Il ne doit pas rester de bande amorce ou de bip de synchro.

2) LE RENDU :

Les clips seront rendus, 2 jours avant la date de projection, au responsable technique de l'école (Mr, Bernard Mons), soit le mercredi 13 mai, avant 12h.

Au jour de rendu, les étudiants doivent impérativement remettre :

- Le disque dur alloué pour la production contenant :
 - le dossier de production au format pdf.
 - le master demandé dans le dossier « livraison Clip ISTS 2 Equipe N° ... ».

JURY

VII. LE JURY

Le jury « Clips » aura lieu le même jour que le jury « Enregistrements musicaux », soit le **vendredi 15 mai de 9h à 13h.**

Le jury fait partie de la pédagogie. **La présence des élèves est donc obligatoire.**

Tous les clips font l'objet d'une note donnée par les membres du jury de l'école. Cette note vient compléter votre note individuelle de participation à la préparation, au tournage et en postproduction.

Ordre de projection :

L'ordre de projection des films sera annoncé le jour même. Tous les films doivent donc être prêts à l'heure.

DVD promotionnel de l'école et site internet :

Les meilleurs de ces clips pourront éventuellement être sélectionnés pour figurer dans le DVD promotionnel de l'école et le site internet de l'école.

Le DVD rassemble chaque année les meilleures productions de 1ère, 2ème et 3ème année. Il est destiné à être distribué hors de l'école, en particulier aux maisons de production.

D'où la nécessité absolue d'être en règle avec les droits à l'image et aux musiques.

RAPPELS ET RECOMMANDATIONS

VIII. RAPPELS DE SECURITE ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- Ne jamais se brancher sur une installation dont on n'a pas vérifié les paramètres :
 - Disjoncteur de raccordement (500 milliampères minimum).
 - Raccordement à la terre efficace.
- Ne jamais approcher une installation électrique (câble, prise, compteur) sans porter une paire de gants "électro" (Gants isolés).
- Ne jamais se raccorder au compteur d'un immeuble.